

PART DÉCROISSANTE DE L'OPIUM DANS LES RECETTES DU BUDGET DE L'INDOCHINE

Le 6 octobre 1897, la Régie de l'opium est unifiée et renforcée, la surveillance se fait plus étroite, les prix fixés augmentent : de 45 piastres le kg en 1896 à 52 piastres en 1897 et 65 piastres en 1898. Aussi, malgré l'arrivée sur le marché clandestin de l'opium pillé par les militaires de l'expédition de Chine, les revenus de la Régie font un bond :

- en 1894 : 3.783.734 piastres, soit 10.102.570 francs ;
- en 1898 : 5.343.366 piastres, soit 12.930.945 francs ;
- en 1901 : 6.290.000 piastres, soit 15.725.000 francs. Le monopole de l'opium fournit alors près du tiers des recettes du budget général de l'Indochine ¹.

Année	kilos	piastres
1902	113.699 905	6.040.343 95
1903	122.941 912	7.245.152 32
1904	117.883 219	7.702.774 69
1905	107.464 417	6.929.332 00
1906	93.242 454	6.651.286 67

(Situation de l'Indochine de 1902 à 1907, p. 190)

Année	Budget de l'Indochine (M\$)	Bénéfices de la Régie de l'opium (M\$)	% Recette / Budget	Quantités vendues (tonnes)
1902	27,1	6,8	0,25	113,7
1903	29	7,7	0,27	123
1904	32,3	7,8	0,24	118
1905	31,8	7	0,22	107
1906	31,3	6,6	0,21	93,3
1907	31,2	7,6	0,24	116
1908	32,8	7,8	0,24	107
1909	34,5	8	0,23	107
1910	35,8	7,8	0,22	75
1911	38,3	8,2	0,21	61
1912	35,6	8,6	0,24	62

¹ Paul DOUMER, *Situation de l'Indochine*.

1913	35,6	8,8	0,25	64,2
1914	35,6	13,1	0,37	74,5

Source : belleindochine.free.fr/images/Opium/

Une interpellation sur l'Indochine
par J. LEMAIRE,
député de l'Inde française
(*Les Annales coloniales*, 8 avril 1909)

Vendredi dernier, 2 avril, l'ordre du jour appelait, à la Chambre, la discussion de l'interpellation de M. de Pressensé sur « les conditions économiques et judiciaires qui sont faites aux indigènes de l'Indochine et sur les conséquences que cette situation pourrait avoir sur la sécurité des possessions françaises en Extrême-Orient ». [...]

Le monopole de l'opium ne trouve pas davantage grâce devant l'interpellateur, qui ne perd pas de vue que quand un produit commence à figurer dans un budget, les préoccupations budgétaires l'emportent bien vite, dans l'esprit du gouvernement, au point de pousser de toutes ses forces à la consommation de ce produit, fût-il le plus nocif et le plus dangereux. [...]

RAPPORT VIOLETTE

(*JORF-Documents parlementaires*, 11 janvier 1911)

14. — Le monopole de l'opium.

Le monopole de l'opium a été, jusqu'à ces derniers temps, pour la colonie une recette appréciable qui s'élevait à 5 millions de piastres. Cette recette est à la veille de s'évanouir et il faut s'en féliciter hautement car chacun sait les ravages causés par ce poison chez les Asiatiques comme chez les Européens. La conférence internationale de Shanghai, en 1909, à laquelle nous avons participé, bien qu'on ne s'en douterait guère, a déclaré la guerre à l'opium, et toutes les parties contractantes ont pris alors l'engagement d'arracher le pavot. C'est pourquoi M. Klobukowski a aussitôt fait faire des tentatives d'acclimatation du pavot dans le Haut-Tonkin et dans le Laos. Elles ont, heureusement, très peu réussi.

Les nations européennes n'avaient pas, d'ailleurs l'honneur de l'initiative et lorsque l'honorable M. Milliès-Lacroix ordonna, en 1907, la réunion d'une commission dont les travaux aboutirent à l'interdiction de nouvelles fumeries en Indo-Chine, à la suppression par voie d'extinction des fumeries actuelles, et à la limitation de la vente dans les débits et, enfin, à l'augmentation du prix de vente, M. Milliès-Lacroix avait lui-même été précédé par un édit impérial de l'empereur de Chine, de 1906, abolissant dans toute l'étendue de son empire l'usage de l'opium.

Les mesures ordonnées par la commission, instituée conformément aux ordres donnés par M. Milliès-Lacroix n'amènèrent pas de diminution sensible dans la consommation de l'opium en Indo-Chine.

En 1907, 116.451 kg pour 7.529.724 piastres.

En 1908, 110.021 kg pour 7.819.650 piastres.

En 1909, 110.157 kg pour 8.009.040 piastres.

C'est en fin 1909 et en 1910 que la crise éclata ; tout d'un coup.

L'opium consommé en Indo-Chine se distingue en opium de Benarès et en opium du Yunnan. L'opium de Benarès est un opium de luxe. La colonie se le procure aux adjudications publiques de Calcutta par l'intermédiaire de la Banque de l'Indo-Chine. L'opium du Yunnan est, au contraire, adopté par la grande masse des indigènes.

La Chine, chose remarquable, est arrivée à tarir d'une façon presque absolue l'exportation par le Yunnan. Le gouvernement général, il faut le dire à sa honte, bien qu'il fût lié par les résolutions de la conférence de Shanghai, a fait l'impossible pour solliciter la contrebande. Ses efforts sont restés à peu près sans résultats, sauf dans ces derniers temps.

L'opium de Bénarès se trouve plus facilement, mais le prix en a augmenté dans une proportion considérable.

La caisse d'opium, en juillet 1909, valait 946 piastres.

La caisse d'opium, en août 1909 valait 1.010,28.

La caisse d'opium, en septembre 1909, valait 1.127,87 piastres.

La caisse d'opium, en avril 1910, valait 1.889,80 piastres.

La caisse d'opium, en avril 1910, valait 3.000 piastres.

En juillet 1910, les cours avaient cependant fléchi sensiblement et la caisse valait à cette époque 1.519 piastres. Mais le prix ne paraît pas avoir baissé depuis et on peut considérer qu'il est actuellement un minimum.

Il ne dépend donc plus que de l'Angleterre que l'abolition de l'opium ne soit une chose faite. Or elle réduit tous les ans son exportation d'un dixième.

En juin 1910, le stock d'opium de la colonie était réduit à 15.500 kg, soit, par conséquent, la consommation de deux mois. Le prix de l'opium allait être, en outre, relevé de [246] 83 p. 100 ; aussi la crise de l'opium n'aura pas une trop grosse répercussion sur l'exercice 1910. Mais il est très prudent de considérer que cette recette nette de 5 millions de piastres, appréciable sur un budget de 35 millions, va se réduire à 2 millions, peut-être à un, peut-être à moins encore. La situation financière de la colonie, déjà si triste, va se trouver considérablement alourdie.

L'Indochine en 1916
(*Les Annales coloniales*, 6 janvier 1917)

À l'ouverture de la session ordinaire de 1916 du Conseil de gouvernement (que nous avons annoncée en son temps), M. Charles, gouverneur général p.i., résident supérieur en Annam, et très au courant des choses de l'Indochine, prononça un discours inaugural dont voici les passages essentiels :

La situation politique en Indochine

[...] Projets

Qu'il me suffise de vous signaler d'un mot que le budget général de 1917 a prévu le commencement de la réalisation d'une réforme qui aura une répercussion profonde sur nos finances : je veux parler de la réduction progressive de la vente de l'opium, tendant à sa prohibition absolue, et dont la loi du 12 juillet dernier nous a fait une obligation.

Alors que les moyennes réalisées nous auraient permis d'escompter 13.000.000 de piastres de recettes, il n'en a été inscrit que 10.900.000. Des propositions vous seront soumises, au cours de cette session, en vue de l'exécution graduelle des intentions du Parlement. Il suffira, pour commencer, de simples mesures restrictives qui ne

menaceront pas l'équilibre de l'exercice 1917 et ne rendront nécessaires aucune taxe de remplacement. [...]

Discours du gouverneur général Maurice Long
(*L'Écho annamite*, 29 janvier 1920)

[...] Pour l'exercice 1919, l'équilibre [budgétaire] a déjà été rompu, par suite des moins-values sur les droits de douane et sur la régie de l'opium, et des dépenses supplémentaires occasionnées par l'abondement. [...]

(*L'Écho annamite*, 18 septembre 1920)

La régie de l'opium, entre autres, qui avait donné près de vingt millions de piastres par an, soit près de la moitié de notre budget, est une recette essentiellement instable et qui nous réserve en ce moment de graves mécomptes.

(*L'Écho annamite*, 20 janvier 1921)

[...] Pour l'exercice 1920, la situation des recettes effectuées au 30 novembre au titre des quatre premiers articles du budget (douanes — contributions indirectes et régies — enregistrement, domaines et timbres — postes, télégraphe et téléphone) accuse, par rapport aux prévisions, une moins-value de 6.654.687 \$ 86.

Cette moins-value provient surtout de la vente de l'opium, dont les produits ont subi en ces dernières années un fléchissement constant, qui a de quoi nous alarmer pour le présent et, plus encore, pour l'avenir, si l'on songe que la vente de la drogue alimente pour près d'un tiers le budget général et que cette importante source de revenus du fisc indochinois est gravement menacée par une décision de l'assemblée de Genève tendant à la suppression de l'opium, remise une fois de plus sur le tapis.

La Dépêche coloniale a publié à ce sujet un article remarquable auquel nous allons emprunter quelques chiffres mis en lumière par un commentaire fort suggestif. Les recettes ordinaires du budget général, évaluées pour l'exercice 1920 à 44.218.000 piastres, devaient être alimentées pour 16.500.000 piastres par la vente de l'opium [soit 37,3 %]. Que les recettes de cet ordre viennent à disparaître, ce serait l'effondrement du budget. Ce dernier ne présente pas, en effet, une élasticité suffisante pour pouvoir être comprimé dans une pareille proportion. Les économies ne peuvent être pratiquées sur la totalité des dépenses.

« Le chapitre premier qui, comprend les contributions à la métropole et le service des emprunts, est de 10.294.000 piastres et ne peut être réduit. Il ne reste donc que 33.294.000 piastres sur lesquelles des diminutions pourraient être pratiquées. La suppression de la vente d'opium amènerait, il est vrai, la suppression des achats de matières premières et des frais de régie qui sont inscrits au budget pour 5.264.000 piastres ; la perte sèche des recettes de l'opium serait donc de 11.235.000 piastres, ce qui équivaut à dire que le budget général de Indochine, une fois son service des emprunts assuré, et les dépenses et recettes de l'opium supprimées, devrait être ramené à 17.329.000 piastres, ce qui constituerait une réduction de 48 % sur les dépenses actuelles.

Or, celles-ci, non seulement ne paraissent pas pouvoir être facilement diminuées, mais encore il y a lieu de craindre que par le jeu de causes dont l'effet se fera sentir, les dépenses ne s'accroissent automatiquement d'une façon très considérable au cours des prochaines années. [...]

L'équilibre du budget indochinois
(*L'Écho annamite*, 27 janvier 1921)

L'équilibre budgétaire de la colonie étant délicat, chacun s'ingénie à trouver des moyens et à présenter des méthodes. La Dépêche coloniale du 26 novembre propose le rétablissement de la ferme des jeux : les colons de l'Indochine la demandent dans un but financier, les indigènes, dans un but social. Le même journal, dans un autre numéro (19 novembre), démontre, chiffres en mains, que la difficulté de la situation provient de la diminution des recettes de l'opium, diminution réglementée par la loi Moutet, dans un but humanitaire et social. Ce but n'a pas été rempli ; et tandis que les puissances voisines font de bonnes affaires avec l'opium, le Protectorat joue un rôle de dupe.

Agence économique de l'Indochine.

STATISTIQUES DU PREMIER TRIMESTRE 1924
par H. Cucherousset
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 31 août 1924)

[...] Pour les régies, il y a progression sur onze articles, en particulier sur les alcools indigènes 276.000 \$ mais ce gain est plus qu'annihilé par une moins-value de 774.000 \$ sur l'opium, qui avait donné 5.837.000 \$ l'an dernier, devait en donner cette année 3.725.000 et n'a produit que 2.951.000.

Ceci est dû à l'intervention de ce cher M. Moutet, chargé d'affaires à Paris, du Dr. Sun-Yat-Sen — « Soyons des poires » : tel est le mot d'ordre. La récompense des poires, on l'a vue à Canton.

Au total, la moins-value atteint, pour les Douanes et Régies, 1.269.000 \$ pour ce premier trimestre et, pour l'ensemble des recettes 1.116.000 \$. Les postes, télégraphes et téléphones ont contribué pour + 96.000 \$ à enrayer un peu la déroute. [...]

L'Indochine est-elle en état de faillite ?
par Charles Debierre,
sénateur du Nord,
membre de la commission des affaires étrangères
(*Les Annales coloniales*, 21 novembre 1927)

[...] 4° - La dernière cause qui a provoqué la faillite admise par le « Journal des Débats » est « une gestion dispendieuse et une organisation médiocre des régies. »

Certes, théoriquement, les régies de l'opium, de l'alcool et surtout du sel pourraient être mieux organisées, mais pratiquement, devant les contingences et les difficultés dont il doit être tenu compte, peut-on vraiment taxer de mauvaise l'organisation existante ? Il est courant de reprocher en particulier à l'organisation de la régie de l'alcool, le système adopté des débitants provinciaux. Mais il faut se souvenir des

reproches faits à l'organisation antérieure et des résistances rencontrées par toute idée de suppression de ces intermédiaires surajoutés.

Les chiffres, en piastres, que donne, d'ailleurs, le bénéfice des régies rendent difficile d'admettre que leur organisation soit si mauvaise.

(en \$)	Alcool	Opium
En 1924	16.567.269 22	14.903.351 19
En 1925	16.534.758 99	12.190.341 22
1 ^{er} semestre 1926	4.909.019 00	7.063.470 00

Le sévère critique du *Journal des Débats* déduit de ces diverses causes de faillite les conséquences les plus pessimistes. Mon avis est nettement opposé et je le justifierai dans un prochain article.

AU SIAM
La conférence de l'opium
(*Les Annales coloniales*, 12 novembre 1931)

À la première séance de la conférence de l'opium, qui s'est tenue à Bangkok, M. Maugras, délégué français, a déclaré que l'Indochine, n'étant pas [disons peu] productrice d'opium, n'était pas un foyer générateur du fléau. [La consommation annuelle d'opium est environ de trois grammes par habitant.](#) Son développement dans la population indigène serait pratiquement inexistant sans la présence d'éléments étrangers immigrés.

L'Indochine a engagé la lutte contre l'opium en 1883. [Depuis 1907, les ventes ont diminué de moitié. Le tiers des débits a été fermé, 900 fumeries ont été supprimées. Les recettes du budget général provenant de l'opium n'atteignent pas 5 % des recettes totales.](#) Les efforts persévérants de l'Indochine ont été paralysés par la contrebande. La surveillance des frontières est rendue difficile par suite de leur étendue et des territoires limitrophes cultivant le pavot.

Les saisies de la contrebande, en 1928, dépassent quinze tonnes qui représentent vingt fois celles de 1917. Le problème de l'opium est surtout celui de la limitation de culture.

Les autres délégations ont souligné également l'augmentation considérable de la contrebande.

Recettes des Régies
(*L'Éveil de l'Indochine*, 27 mars 1932)

Dans le premier article de notre dernier numéro « Les recettes de l'alcool baissent toujours », nous avons accusé M. le directeur des Finances de cachoterie ; ce n'était cependant pas le cas ; à peine l'Éveil était-il sorti des presses que nous recevions, trop tard, de la direction des finances, les chiffres que nous avions demandés et que M. Diethelm, venait d'autoriser ses bureaux à nous communiquer.

Voici donc aujourd'hui, comparées avec celles des mêmes mois de 1931, les recettes de janvier et février 1932 sur ces deux produits.

(en \$)	Opium	Alcools indigènes
Janvier 1932	704.000	665.000
Février 1932	812.000	967.000
Janvier 1931	998.000	921.000
Février 1931	1.079.000	1.247.000

Donc, pour ces deux mois, les recettes de 1932 ont diminué de 1.097.000 par rapport à 1931, soit 561.000 \$ pour l'opium et 536.000 \$ pour l'alcool.

Cela fait une diminution de plus du quart. Ce n'est peut-être pas tout à fait la catastrophe, bien qu'il faille faire entrer en ligne de compte que ce sont les mêmes frais de personnel pour percevoir 1.500.000 \$ ou pour percevoir 2.000.000 \$.

Cela indique surtout que la population prend de plus en plus l'habitude de se fournir auprès du contrebandier, que le commerce de la contrebande perfectionne son organisation et que la distillation dite clandestine se fait de plus en plus au grand jour.

Il deviendra de plus en plus difficile de remonter le courant.

Nous ne voyons qu'un remède pour l'opium, c'est de braver ouvertement les Tartuffes de Genève et de montrer au monde les beaux résultats de leur réglementation, qui aboutit à ceci que l'on fume de plus en plus l'opium.

Quant à l'alcool, il faudrait simultanément rendre sa sévérité à la répression de la contrebande et de la fabrication et les rendre moins tentantes en abaissant les droits sur l'alcool et en achetant la production de certains villages qui vivent surtout de fabrication clandestine. Cet alcool serait vendu plus cher que l'autre et les consommateurs le paieraient volontiers plus cher, en connaissant l'origine.

Discours du gouverneur général Brévié
à la séance d'ouverture du Grand Conseil
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 11 décembre 1937)

[...] On a enregistré également une reprise des ventes d'opium, mais, sur ce point, nous atteignons à peine la moitié des chiffres de 1930 et des années antérieures. C'est là le résultat de la politique restrictive que nous impose le respect de nos obligations internationales, et il n'est pas inutile de rappeler que [la consommation d'opium en Indochine dans les dernières années représente moins du tiers de celle d'avant-guerre.](#)
[...]

Le relèvement des tarifs de vente de l'opium, que des arrêtés ont réalisé, n'est qu'une adaptation partielle des prix de vente de la Régie à la hausse générale observée sur les prix d'achat en piastres de l'opium brut.

Discours du gouverneur général Brévié
à la séance d'ouverture du Grand Conseil
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 29 octobre 1928)

Quatre millions de recettes nouvelles sont demandés à un nouveau relèvement des tarifs de vente de l'opium, à un ajustement de la taxe de consommation sur l'alcool, à la transformation en droit ad valorem du droit sur les expéditions de maïs, à l'élévation de

la redevance proportionnelle des mines, à une révision des droits d'enregistrement dégrevant les petites transactions, diminuant les droits fixes et majorant les droits de succession et les impôts sur les valeurs mobilières.

Association culturelle pour le salut du Viêt-Nam,
Témoignages et documents français relatifs à la colonisation française au Viêt-Nam,
Hanoï, 1945
(le procès de la colonisation française d'après des sources françaises : propagande distribuée par le Vietminh aux hommes du CEFEO)

DEUXIÈME PARTIE
EMPOISONNEMENT
CORRUPTION — ESCLAVAGE

Le témoignage muet mais bien éloquent des chiffres

Année	Poids d'opium vendu (kg)	Recettes (\$)
1934	29.326	5.362.747
1935	33.202	5.725.616
1936	35.467	5.816.424
1937	52.331	8.791.019
1938	57.592	11.453.554
1939	69.386	15.167.876
1940	71.736	19.665.230
1941	48.681	21.063.069
1942	29.398	23.877.267
1943	23.274	24.676.035

(Chiffres fournis par la direction des Douanes et régies.)

N.B. (2014) :

1. — On est loin des 113,7 tonnes de 1902, pour une population nettement inférieure.

2. — Sachant que le budget atteignait 91,2 M\$ en 1938, le pourcentage des recettes en provenance de l'opium était de 12,5 % contre un maximum de 37 % en 1914.

3. — Si l'on prend le tonnage maximum — 71.736 tonnes en 1940 — et qu'on le divise par 20 millions d'habitants, on obtient 3,6 grammes par habitant. Pas de quoi empoisonner la race annamite, d'autant que beaucoup de consommateurs, et non des moindres, n'étaient pas annamites.
